

**MAIRIE DE LES OMERGUES
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

N°25/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le cinq juin à dix-huit heures le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

Présents : Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin et KATSAOUNIS Bruce.

Absents excusés : Messieurs DE BRUYNE Vincent, FOLCHER Max et TASSIN Michel.

Secrétaire de séance : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 26/05/2023

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 7

Objet : CONTRAT ASSURANCES GROUPAMA.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de revoir le contrat d'assurances de la commune afin de prendre en compte toutes les évolutions qu'il y a eu sur la commune depuis ces dernières années.

Après étude avec le conseiller GROUPAMA, assureur de la collectivité, le montant de la cotisation s'élèvera pour 2023 à la somme de 3361.00 €TTC, avant la révision du contrat elle était de 4 662.16 €TTC

Monsieur le Maire donne lecture du contrat afférent à ce dossier

Après débat, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil, à l'unanimité,

- **Approuve le nouveau contrat d'assurances de la commune fixant le montant pour l'année 2023 à la somme de 3361.00 €TTC.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à venir.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, LES OMERGUES le 12 juin 2023,

Le Maire,

Alain COSTE



Le secrétaire
Benjamin CHESNEAU

